



CONCOURS NATIONAL
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



BOURG-EN-BRESSE, VILLE NATURE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



www.bourgenbresse.fr



**Concours national
des Villes et Villages Fleuris**

**DOSSIER DE
CANDIDATURE
à l'obtention de la 4^e Fleur**



JEAN-FRANÇOIS DEBAT

Président de la Communauté
d'Agglomération du Bassin de
Bourg-en-Bresse

Maire de Bourg-en-Bresse

Conseiller régional Auvergne-
Rhône-Alpes

Bourg-en-Bresse cultive sa renommée de ville-jardin. Fière de son patrimoine historique et naturel, de la qualité de son fleurissement et de ses parcs et jardins, la Ville s'est lancée il y a plus de 10 ans dans une démarche ambitieuse de développement durable conciliant l'amélioration du cadre de vie des habitants et une transition écologique assumée, qui porte aujourd'hui ses fruits.

Au quotidien, deux cent agents des services municipaux entretiennent les espaces publics et embellissent notre cité avec goût et créativité notamment plus de 200 hectares de sites naturels, de parcs sportifs... et produisent la plupart des plantes utilisées dans les serres municipales.

Avec 3 700 arbres d'alignement et 7 300 arbres d'ornement, le patrimoine arboré de la ville est également surveillé à la loupe dans le cadre de la Charte de l'arbre avec pour objectif d'augmenter de 2 000 arbres (+ 20 %) le patrimoine d'ici 2030.

Depuis le lancement de son Agenda 21 en 2009, la Ville a développé la présence du végétal en ville à travers de nombreuses actions, notamment le « Zéro pesticides » et son projet « Nature en ville » pour préserver la santé et la qualité de vie des habitants, en concertation permanente avec eux.

Gestion différenciée des espaces verts, éco-pâturage, jardins et ruchers pédagogiques, jardin éphémère, végétation participative, services hippomobiles... tout est bon pour réintroduire le végétal et la biodiversité en ville, développer le lien social et intergénérationnel.

En concertation avec les habitants, chaque projet d'aménagement fait la part belle au végétal dont les fonctions sont incontournables pour la ville vivable de demain.



SOMMAIRE

1 • BOURG-EN-BRESSE

VILLE NATURE AVEC UNE EMPREINTE HISTORIQUE

Entre plaine et montagne.....	p. 9
Une empreinte historique.....	p. 10
Une position géographique stratégique	p. 11

2 • BOURG-EN-BRESSE

VALORISER LA VILLE ET SES ATOUTS

Le label Villes et Villages Fleuris.....	p. 13
La sensibilisation des publics.....	p. 14
Un territoire dynamique	p. 15/17

3 • TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BOURG-EN-BRESSE SE VEUT EXEMPLAIRE

Démocratie locale.....	p. 19
Le plan local d'Urbanisme	p. 19
L'ouverture de nouveaux parcs urbains.....	p. 20
Mobilité	p. 21/22
Transformer la ville pour s'adapter aux évolutions climatiques	p. 23
Énergies.....	p. 23

4 • DÉVELOPPER

LES ATOUTS DE LA VILLE

Renforcer et embellir notre cœur de ville	p. 25/27
---	----------

5 • CADRE DE VIE

ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

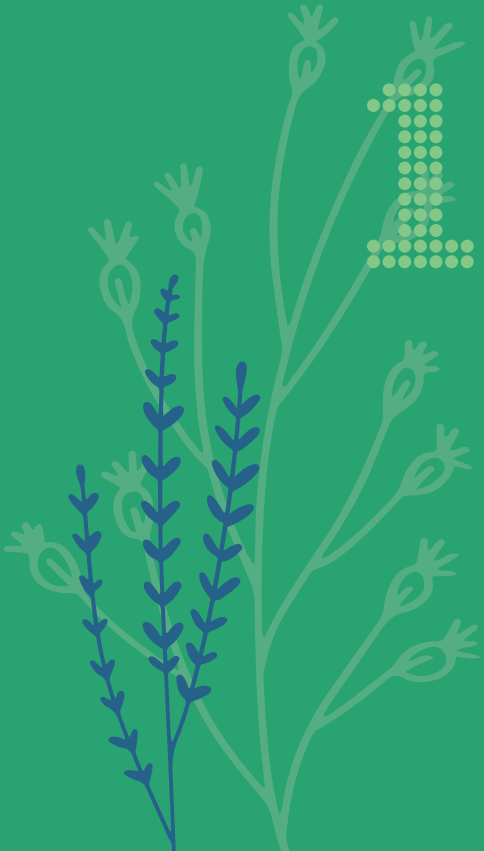
La gestion différenciée.....	p. 31
Le jardin éphémère.....	p. 32
Le cimetière au naturel	p. 33
L'éco-pâturage	p. 33
La charte de l'arbre	p. 34
Services hippomobiles	p. 35
Les inventaires floristiques et faunistiques	p. 35
Une végétation participative.....	p. 36
Les services mobilisés.....	p. 36
La propreté de la ville, un aspect prépondérant.....	p. 37
Le service Espaces verts en chiffres.....	p. 38
Gestion des déchets	p. 39
Gestion de l'eau d'arrosage	p. 39





BOURG-EN-BRESSE

**VILLE NATURE AVEC
UNE EMPREINTE
HISTORIQUE**





Parc de loisirs de Bouvent

ENTRE PLAINE ET MONTAGNE

Bourg-en-Bresse (2 400 hectares – altitude 250 m) est située à l'Ouest du massif du Jura en bordure du Revermont qui en est le premier contrefort ; et au Nord-Est de la Dombes.

La ville est installée sur l'extrémité Sud-Est de la plaine bocagère de Bresse.

La Reyssouze traverse la ville avant d'aller se jeter dans la Saône.

À l'Est, la ville est traversée par son affluent, le Dévorah qui constitue un marais.

Au Sud, la ville est ceinturée par la forêt domaniale de Seillon (109 ha), le bois Henriot (21 ha), la base de loisirs et le golf de Bouvent.



Forêt domaniale de Seillon



Co-cathédrale Notre-Dame



Maison à colombages



Kiosque à musique, square Simone Veil



Hôtel-Dieu

UNE EMPREINTE HISTORIQUE

Cité au passé généreux, Bourg-en-Bresse a conservé un patrimoine original dont le plus célèbre attrait est le monastère royal de Brou.

Ce chef d'œuvre du gothique flamboyant, édifié de 1513 à 1532, est né d'une belle histoire d'amour : celle de Marguerite d'Autriche (tante de Charles Quint et de François 1^{er}) et de son défunt mari, Philibert Le Beau.

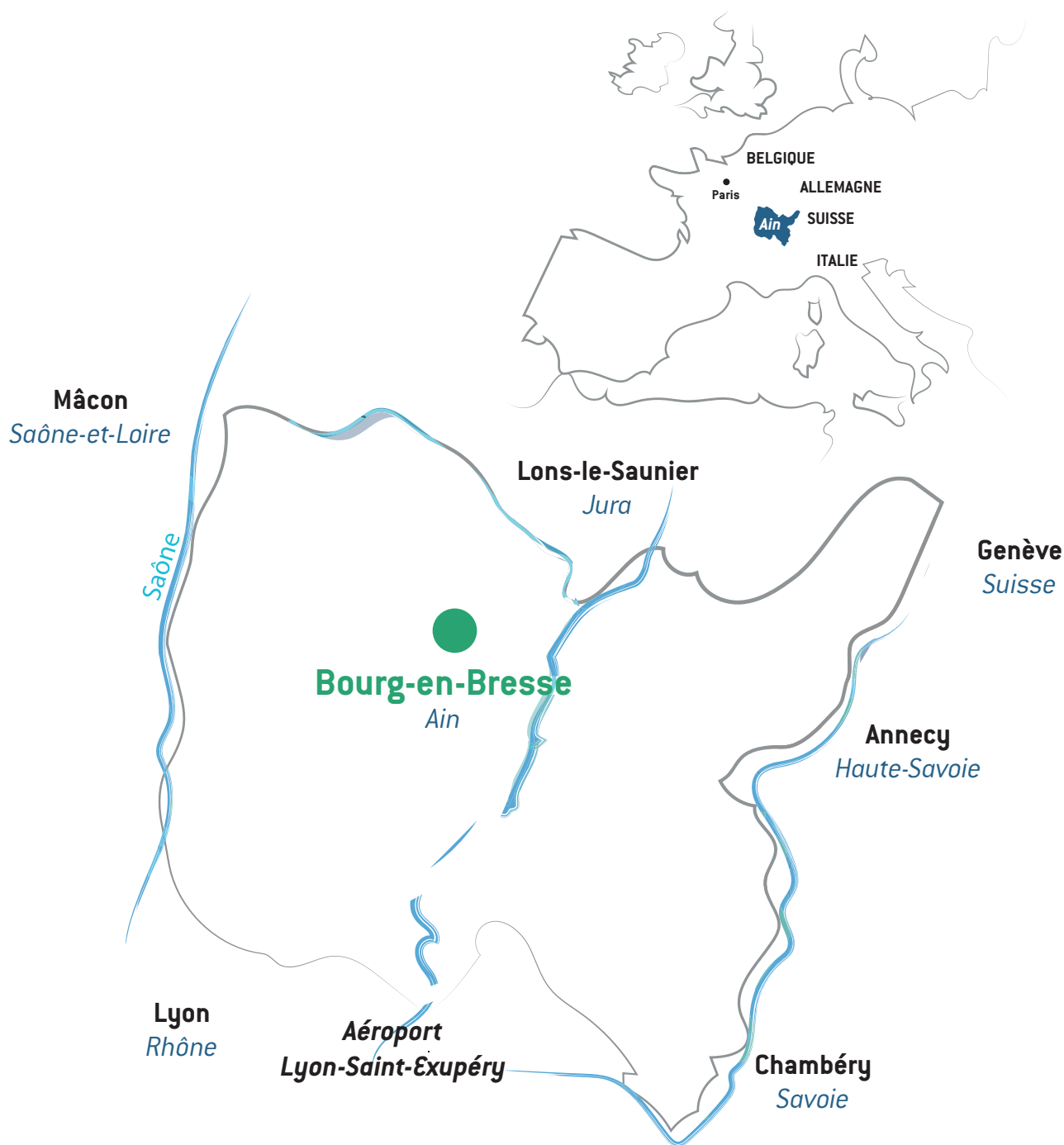
L'église séduit par ses somptueux ornements, sa toiture de tuiles vernissées, ses tombeaux... Le monastère compte trois cloîtres, dont un à étages (particularité unique en France) et abrite un musée doté de riches collections de beaux-arts et d'art décoratif du xv^e au xxi^e siècle. Le site est entouré d'un vaste jardin qui va être réaménagé.

Ce joyau, élu monument préféré des français en 2014, attire 90 000 visiteurs chaque année. Bourg-en-Bresse était une cité médiévale, ses quartiers anciens ont conservé intacts bien des vestiges : la porte des Jacobins, les maisons à colombages des xv^e et xvi^e siècle, la co-cathédrale Notre-Dame, l'Hôtel Marron de Meillonas construit par le créateur de la célèbre manufacture de faïence. Les œuvres de l'architecte Tony Ferret témoignent de l'histoire plus récente : le théâtre, le kiosque à musique du square des Simone Veil, l'Hôtel-Dieu avec son apothicaire et son jardin...

Au total, la ville compte 6 bâtiments classés monuments historiques ; 30 bâtiments et 3 sites inscrits.



Monastère royal de Brou



UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE

Bourg-en-Bresse (41 365 habitants) est idéalement située à la croisée des chemins entre Lyon et Genève, ainsi qu'à 35 km de Mâcon.

À 1 h 50 de Paris en TGV, la ville chef-lieu du département de l'Ain occupe une position stratégique, clé d'un essor économique surprenant :

– **2^e pôle européen de carrosserie industrielle** avec 4 500 emplois (80 entreprises).

– **6 000 emplois dans le pôle d'excellence alimentaire**

né du terroir bressan, alliant recherche, enseignement et technologie.

– **Une agriculture qualitative**

à travers l'élevage de la volaille de Bresse, de bovins et la production de crème, de beurre de Bresse AOP mais aussi de nombreux fromages.

– **Un pôle universitaire** (3 400 étudiants).

Bourg-en-Bresse est la ville-centre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B – 75 communes – 135 000 habitants), classée en 4^e position des agglomérations les plus attractives de France.



BOURG-EN-BRESSE



**VALORISER
LA VILLE
ET SES ATOUTS**





LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Bourg-en-Bresse affiche le label « 3 fleurs » depuis 1982 et est à ce titre reconnue en tant que ville fleurie et ville jardin.



Depuis 2015, elle a développé de nouvelles orientations ayant permis de renforcer :

- **la mise en valeur du patrimoine** en développant la présence du végétal dans tous ses projets d'aménagements ;
- **l'amélioration du cadre de vie** des habitants à travers une écoute et l'adaptation des aménagements et services à leurs besoins ;
- **l'accueil des touristes** en leur offrant un écrin agréable ;

– les efforts réalisés en termes de **développement durable et de transition écologique.**

Ces orientations sont totalement en phase avec le label « Villes et Villages Fleuris » qu'elle promeut à travers ses différents supports de communication.

Ainsi, Bourg-en-Bresse apprécierait appartenir au cercle restreint des villes à quatre fleurs du label « Villes et Villages Fleuris ».



LA SENSIBILISATION DES PUBLICS

Les jardins pédagogiques

La Ville accompagne les écoles et les Espaces petite enfance dans la création de leur potager pédagogique (25 potagers en activité), en préparant les espaces à planter, en fournissant un kit du potager, en diffusant « le courrier du jardinier », en accompagnant la mise en place de la permaculture, en incitant à candidater au concours organisé par le Comité Départemental de Fleurissement « Graines de l'Ain », et en intervenant lors des temps d'activités périscolaires (TAP).



Visites de l'unité de production

par les publics scolaires tout au long de l'année.

Accompagnement des 5 associations de gestion de jardins familiaux

(250 jardiniers), et mise en place d'une formation au jardinage éco-responsable chaque année.



Rucher pédagogique

Balades urbaines

La ville organise des balades urbaines afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques de gestion et de valorisation des espaces verts urbains :

– **En avril, au cimetière** où la végétalisation du site a pris le pas sur le désherbage depuis la mise en œuvre du zéro phyto.



– **En mai, lors de la Fête de la nature** organisée chaque année dans un parc différent

– **En juin**, au centre-ville à travers le fleurissement et les espaces « nature en ville » **dans le cadre de l'événement national « Les rendez-vous aux jardins »**, en lien avec l'office de tourisme et le service Culturel

– **En septembre, au centre-ville lors de la miel party** organisée un mercredi afin de favoriser la présence des enfants et du grand public.

Un rucher pédagogique

Aujourd'hui menacées par les pesticides dans les campagnes, les abeilles trouvent désormais refuge en milieu urbain où leur réintroduction est synonyme de préservation de la biodiversité. La Ville a implanté en 2016 au centre-ville sur le champ de Mars, un rucher pédagogique composé de 8 ruches. Cet espace de sensibilisation à l'environnement a été réalisé lors d'un chantier jeunes. Le syndicat d'apiculture de l'Ain assure le suivi des ruches, récolte le miel (300 kg en 2019) et organise des animations pour le grand public et les scolaires.

En 2018, la Ville a implanté un nouveau rucher composé de 4 ruches au cimetière.

Interventions récurrentes

auprès d'établissements scolaires à leur demande afin d'agrémenter les parcours éducatif mis en œuvre.



Fête de l'été



Festival musical À la folie pas du tout

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Une activité culturelle riche en évènements :

- **Le Printemps culturel de Bourk** avec chaque mois de mai une programmation dense,
- **Des expositions** thématiques renouvelées à H2M-Espace d'art contemporain et au musée de Brou,
- **Une programmation qualitative** au théâtre, à Ékinox ou à la salle de musiques actuelles La Tannerie,
- **Les Jeudis du kiosque** tout l'été au square Simone Veil (concerts en soirée rassemblant 1 700 spectateurs),
- **Le festival musical À la folie pas du tout** tout l'été au monastère royal de Brou,
- **Couleurs d'amour** tout l'été spectacle son et lumière (rassemblant 90 000 spectateurs sur la saison) sur les façades du monastère royal de Brou,

- du théâtre et de l'Hôtel de Ville www.couleursdamour.fr,
- **Des animations en centre-ville pour la Fête de l'été** (1^{er} samedi de juillet) et chaque samedi après-midi en juillet, et durant les festivités d'hiver avec la traditionnelle **Fête des Lumières** (1^{er} samedi de décembre) afin de dynamiser le centre-ville.



Fête des Lumières



Jumping International 4 étoiles

Un tissu associatif dynamique

qui orchestre de nombreuses manifestations dont certaines de renommée nationale ou internationale : **le Jumping International 4 étoiles, Le Grand Prix de Tennis, le Tour de l'Ain, le Triathlon...**



Semi-marathon



Triathlon



Tour de France

La Ville a reçu en 2018 le Label
« Ville active et sportive »



FBBP01

Une ville sportive avec des équipements adaptés.

Bourg-en-Bresse compte aussi 3 clubs sportifs de haut niveau : **en basket la JL** (Jeep élite), **en foot le FBBP01** (National) et **en rugby l'USBPA** (Fédérale 1) et des infrastructures de qualité comme le stade Verchère (foot-rugby), la salle Ékinox (salle de spectacle et de sport accueillant les matchs de la JL), **Carré d'eau** (complexe aquatique), **le parc de loisirs de Bouvent**.



JL Bourg basket



USBPA



Parc de loisirs de Bouvent



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**BOURG-EN-BRESSE
SE VEUT
EXEMPLAIRE**



6 conseils citoyens



DÉMOCRATIE LOCALE

Le service Démocratie locale a pour mission de développer, d'animer, d'activer les outils permettant de mettre en lien les habitants et les décisions politiques qui influent sur leur quotidien, leur quartier et leur environnement.

Pour animer ce dialogue citoyen, les outils suivants sont déployés :

- **Six conseils citoyens (157 conseillers)** qui apportent une vision constructive et élaborent des propositions d'actions au service de l'intérêt général. Des temps de travail interconseils sont programmés sur des projets transversaux (ex. : projet Nature en Ville...).

- **Un comité consultatif** de programmation de travaux qui arbitre les propositions d'aménagement retenues dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 100 000 € consacrée aux conseils citoyens.

- **La consultation régulière des habitants** à travers les quinzaines citoyennes (réunion de quartier annuelle), les réunions publiques et les e-consultations relatives à des projets d'aménagements importants (dernière en date, l'aménagement du parc de loisirs de Bouvent...).

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

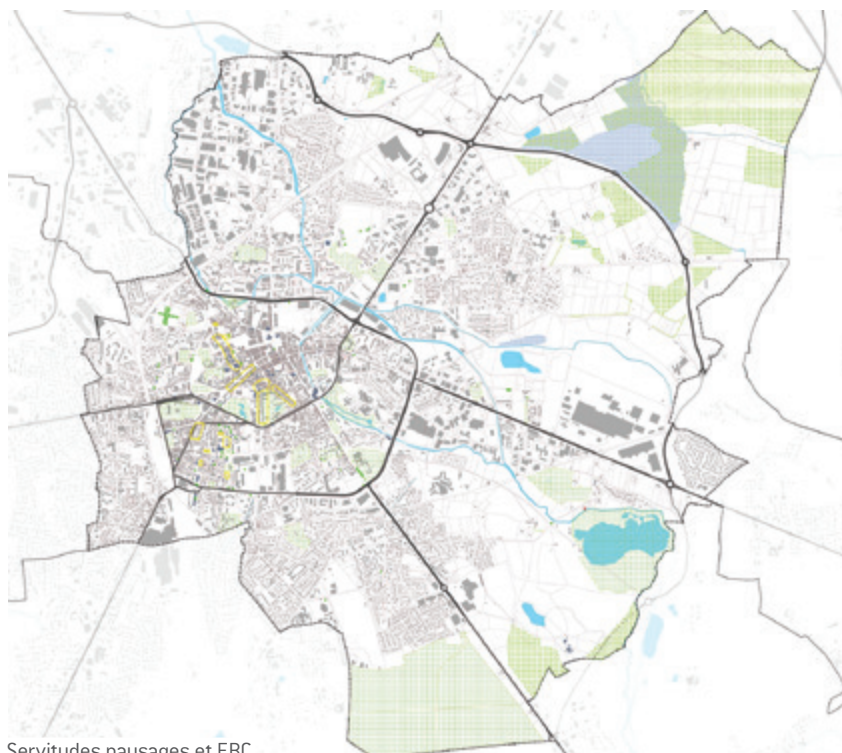
Le PLU a été approuvé lors du conseil municipal du 18 novembre 2013, puis modifié lors du conseil municipal du 4 février et du 24 juin 2019.

- **736 hectares d'espaces classés naturels,**
- **182 hectares d'espaces classés agricoles,**
- **192 hectares d'espaces boisés classés (EBC).**

La Ville a fait le choix d'instituer une servitude paysage afin de protéger et de révéler les sujets ou les ensembles paysagers intéressants (aspects biodiversité et paysage urbain).

130 arbres sur le domaine privé référencés en tant qu'éléments protégés au titre du paysage, ainsi que 38 ensembles paysagers.

Constitution d'une trame bleue et d'une trame verte afin de reconstituer un maillage écologique local, protéger et mettre en évidence deux atouts majeurs de la cité :



Servitudes paysages et EBC

- **la Reyssouze** qui traverse la ville d'Est en Ouest et ses berges,
- **de nombreux espaces verts** dans un souci de constitution d'une continuité écologique.

736 ha
classés naturels



24
parcs
et jardins

1
verger
urbain

1
arboretum

L'OUVERTURE DE NOUVEAUX PARCS URBAINS

Afin d'offrir de nouveaux espaces verts en cœur de ville, la ville a ouvert 2 nouveaux parcs ces dernières années venant agrémenter un patrimoine de 24 parcs et jardins :

> **Le parc de la Madeleine** (1,2 ha) ouvert à l'état brut fin 2016. Il sera valorisé par des aménagements en 2021-2022 lorsque les bâtiments qui constituent son écrin seront réhabilités ou reconstruits.

> **Le parc de la Charité** (0,8 ha) ouvert durant l'été 2017, composé d'un patrimoine arboré riche de 75 arbres. Il a été aménagé avec des mobiliers d'agrément, la création d'une liaison modes doux, la création du 1^{er} verger urbain et du 1^{er} arboretum.

> La Ville travaille actuellement à l'ouverture d'un nouveau parc au public : **le parc de l'Hôtel Dieu** lors du déménagement des services hospitaliers.

> La Ville a lancé **une étude paysagère d'aménagements des abords du monastère royal de Brou** qui permettra dans le cadre de ce mandat, après concertation avec les habitants, de réinventer les espaces paysagers d'agrément autour de ce joyau.





MOBILITÉ

Les projets d'aménagements d'espaces publics sont agrémentés des outils suivants permettant de tenir compte systématiquement des besoins pour les déplacements doux.

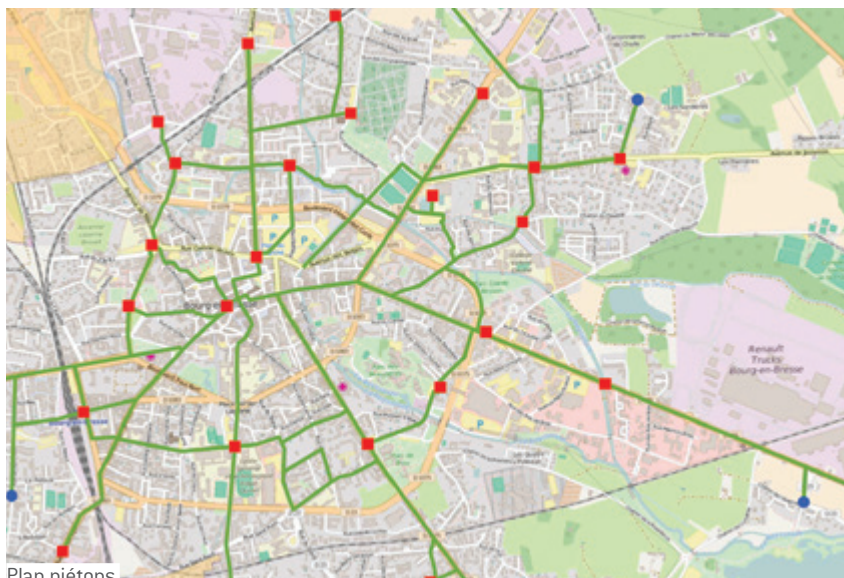
> **Le plan d'accessibilité de la voirie**, adopté au conseil municipal du 1^{er} février 2016 :

- hiérarchisation des études et des travaux en faveur de la continuité des déplacements,
- sur 193 voiries prioritaires identifiées > 81 sont complètement accessibles soit 42 %.

> **Le plan piétons** (cadre directeur visant à favoriser la

marche à pied sur la ville) issu d'un diagnostic de territoire, concertation des services, acteurs du territoire et conseils citoyens en 2016, 3 volets d'actions validés :

- **promouvoir la marche utile** en rendant plus crédibles les déplacements à pied au quotidien (itinéraires structurants, éducation à la mobilité douce, jalonnement des temps de parcours).
- **développer la marche plaisir** comme moyen de découverte, de partage et développer l'offre récréative (itinéraire de loisirs dont un itinéraire « Parcs et jardins » pour les familles, les sportifs, et la découverte du patrimoine).
- **améliorer la pratique de la marche** : sécuriser la marche, la rendre plus accessible et améliorer le partage de la voirie (réfection des trottoirs, sécurisation des cheminements, sensibilisation et aménagements d'accessibilité).



Plan piétons

> **Le plan vélos** (cadre directeur, 2015-2020) pour développer la pratique du vélo :

- **les aménagements cycles** : 60 km soit 35 % de l'ensemble de la voirie communale (168 km),
- **le stationnement cycles** : 800 places dont 10 box vélo en centre-ville permettant de sécuriser le remisage de nuit, 42 places vélo sécurisées au parking des Bons-Enfants.
- **installation de 14 stations de vélos** en libre-service sur la ville par la CA3B dans le cadre de la nouvelle DSP de transports urbains.
- **La Station, un service de location de vélos** (à la journée ou jusqu'à 6 mois) avec ou sans assistance électrique (2 points de location : gare SNCF et agence de mobilité-Champ de Foire),
- **sensibilisation et communication** (plan des aménagements cyclables, balades urbaines à vélos entre les parcs et jardins, formations par un éducateur aux agents municipaux et scolaires).

> **Bourg-en-Bresse, classée 2^e au Baromètre des villes cyclables*** dans la catégorie 20 à 50 000 habitants en janvier 2020 (6^e en 2017).

800
places vélo

10
box vélo

2^e
ville cyclable*



> **Label « Villes et territoires vélotouristiques »** en 2016

> **À l'échelle intercommunale, création d'une voie verte** entre les bases de loisirs de la Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse et de Bouvent à Bourg-en-Bresse (celle-ci traversera la ville du Nord au Sud d'ici 2021).

> **Faciliter et apaiser la circulation dans la ville**

La création de voies dédiées au bus ont permis de fluidifier la circulation des transports en commun. Le développement d'un périmètre unique de zone de rencontre en centre-ville et sa bonne identification par tous les usagers participent à la création d'espaces apaisés où la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h. La priorité absolue est donnée aux piétons, aux cyclistes, autorisés à circuler sur les trottoirs et les chaussées. Une navette électrique dessert le centre-ville en transports en commun dans le même esprit. Des bornes de recharges électriques sont installées sur le domaine public et des places de stationnement sont dédiées au covoiturage.



TRANSFORMER LA VILLE POUR S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

En 2019, dans le cadre du groupe Nature en Ville des conseils citoyens, une cartographie a été réalisée par des citoyens et les services afin de recenser les îlots de fraîcheur et les îlots de chaleur.

Parallèlement, durant l'été 2019 une campagne de mesure de température a été mise en œuvre permettant de compléter et d'argumenter le travail précédent. À l'automne 2019, une **opération de débitumisation de la cour** du groupe scolaire Les Arbelles, l'un des 18 groupes scolaires de la Ville a été réalisée.

Dès l'été 2020, un **programme de végétalisation** sera lancé avec les travaux de débitumisation de la cour du groupe scolaire des Vennes après concertation de l'équipe enseignante, des élèves et des services d'entretien.



ÉNERGIES

Entre 2010 et 2018, la Ville a réduit de 25 % sa consommation globale sur ses 290 bâtiments grâce à :

- **la mise en place de marché de performance énergétique** (gain en exploitation),
- **des travaux de rénovation énergétique** reprenant l'intégralité du bâti sur 4 groupes scolaire et 1 gymnase,
- **des travaux sur l'enveloppe de bâtiments** avec isolation de façades (3 groupes scolaires) et sur les équipements techniques des bâtiments tels les éclairages (marché couvert).

L'objectif réglementaire pour les années à venir (- 40 % en 2030 par rapport à 2010) sera tenu puisque la municipalité a validé le scénario avec les travaux tant de rénovation énergétique, que d'amélioration thermique à accomplir durant le mandat.

Par ailleurs, la Ville développe les énergies renouvelables sur son territoire : mise en place d'un **réseau de chaleur** à la Vinaigrerie dont l'énergie est à 85 % issue des énergies renouvelables (chaudière bois) et de **panneaux solaires photovoltaïques** (sur 2 groupes scolaires, 1 gymnase, et la Maison de la culture et de la citoyenneté).

Enfin, la totalité de l'éclairage public a été renouvelée, des portions de voies et des parcs ne sont plus éclairées afin de réduire les consommations de 100 000 €/an.

.....
- 25 %
de consommations
énergétiques





DÉVELOPPER



LES ATOUTS DE LA VILLE





RENFORCER ET EMBELLIR NOTRE CŒUR DE VILLE

**Achèvement de la rénovation
du Carré Amiot**, porte d'accès au
centre-ville :

- Déplacement de la gare des bus au
Champ de Foire (2016)
- Aménagement de la rue René-
Cassin, de la place Bernard et du
chevet de la co-cathédrale Notre-
Dame (2017-2018)
- Construction du conservatoire
à rayonnement départemental
(2019-2020)
- Construction d'un projet privé de
food court (halle gastronomique et
commerces) (2020-2021)
- Aménagement du cours de Verdun,
de la rue du 19 mars, d'une voie
nouvelle (2021-2022).

Dans le cadre de ces travaux, la
ville se végétalise avec 2 300 m²
d'espaces verts et 60 arbres
supplémentaires en cœur de ville
afin de lutter contre les îlots de
chaleur et d'offrir un cadre de
vie agréable aux Burgiens et aux
touristes.



Food court



970 m²
d'espaces verts

Après la rénovation de l'avenue **Alsace-Lorraine**, artère principale du centre-ville, ont été créés 970 m² d'espaces verts et ont été plantés 15 arbres. Les prochaines années seront consacrées à la rénovation des rues de la République, Samaritaine et des places des Bons-Enfants et Edgar Quinet afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie au centre-ville.

15
arbres





Boulevard Edouard-Herriot

Renouvellement urbain du Pont-des-Chèvres

Le renouvellement urbain de ce quartier après celui de la Reyssouze (2007-2010) est lancé.

Durant les travaux de création d'un bassin d'orage boulevard Edouard-Herriot (essentiel pour améliorer la qualité des rejets dans la Reyssouze), les habitants ont été consultés.

En 2019-2020, la Ville a aménagé le boulevard (entrée de ville Nord-Ouest) afin de le paysager et de restaurer la berge de la Reyssouze. Dans le cadre de ces travaux, la ville se végétalise avec 2 400 m² d'espaces verts et 55 arbres supplémentaires.

La métamorphose du quartier se poursuivra à compter de 2020 avec la volonté de végétaliser le quartier et d'y construire la Maison du cirque.



Quartier Pont-des-Chèvres

Poursuivre la rénovation des grandes voiries de quartiers

en apportant davantage de confort pour les modes doux, et en introduisant davantage de végétal en ville. Lancement des secondes tranches de réfection après les premières tranches réalisées en 2019-2020 de :

- **l'avenue Jean-Marie-Verne** : création de voies cyclables, de plates-bandes végétales et plantation de 80 arbres,
- **la rue Montesquieu** : création de plates-bandes végétales et plantations de 18 arbres,
- **la rue Montholon** : création de plates-bandes végétales et plantations de 15 arbres.

La livraison de la Maison de la culture et de la citoyenneté

qui regroupe l'AGLCA, Altec et la Maison des jeunes et de la culture depuis avril 2020 en substitution de locaux vétustes. Elle est implantée dans un écrin de verdure en cours de constitution le long de la Reyssouze.

La construction en cours d'une salle familiale avec une capacité permettant aux Burgiens d'organiser mariages et fêtes de famille. Cette salle sera agrémentée d'espaces verts et de 40 arbres.



Maison de la culture et de la citoyenneté

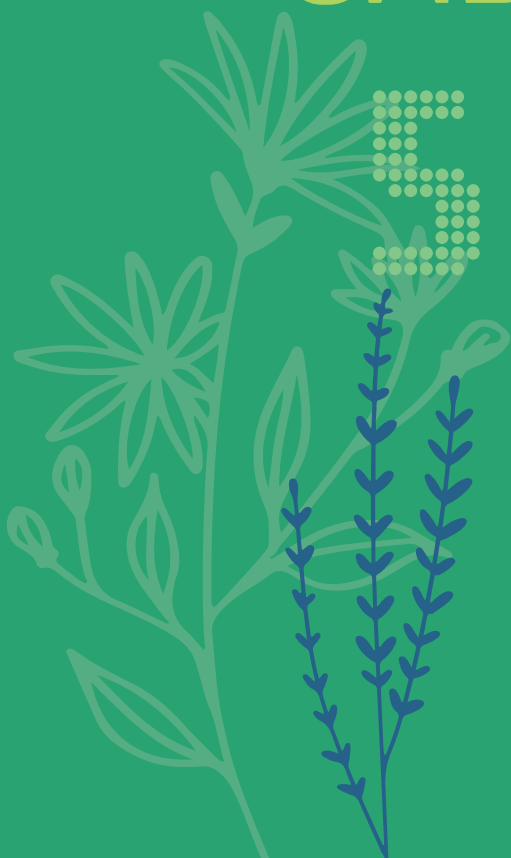






CADRE DE VIE

**& DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Pour concilier l'essor de la cité et la qualité de vie de ses habitants, la Ville a mis le cap sur le développement durable en adoptant en 2012 son Agenda 21.

Dans le cadre de l'action « Une ville sans pesticides » en 2011, la collectivité a réduit fortement l'usage des produits phytosanitaires. Afin d'accompagner cette démarche, le projet de mandat « Nature en ville » (2015-2020) a été lancé : des actions ont été développées chaque année avec la participation essentielle des habitants.

L'objectif étant de poursuivre la valorisation de la ville à travers le végétal depuis une gestion horticole, jusqu'à une gestion naturelle, en fonction des lieux, des demandes sociale, culturelle, écologique et économique.

La stratégie se base sur la créativité, le savoir-faire et le dynamisme des élus, habitants et services.

Le fleurissement est chaque année orchestré par un comité technique qui le renouvelle en relation avec un évènement sur la ville ou une thématique. Les compositions florales dévoilent au fil des saisons leur caractère évolutif dû au choix judicieux des plantes.

Au cours de l'année, plusieurs balades urbaines sont organisées pour expliquer cette stratégie.



LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Afin de concilier l'augmentation du patrimoine végétal (+ 25 ha en 10 ans), les changements de pratiques issus du Zéro phytos et la nécessité d'offrir un cadre de vie agréable aux Burgiens et aux touristes, le service Espaces verts a développé une gestion différenciée.



Cette gestion a été mise en œuvre dans le cadre d'un projet de service en 2015 tout en valorisant les compétences de chacun à travers une approche managériale participative qui associe les jardiniers à la réalisation des cahiers des charges.

Ainsi 4 classes de gestion ont été définies sous notre système d'information géographique :

- **Classe 1 ornementale** (8,2 ha) : espaces fleuris à caractère horticole.
- **Classe 2 classique** (101,6 ha) : espaces de vie à entretien régulier (fleurissement à partir de plantes vivaces et arbustes).
- **Classe 3 champêtre** (52,5 ha) : ambiance naturelle avec de plus faibles interventions (fleurissement par naturalisation de bulbes).
- **Classe 4 naturelle** (39,2 ha) : espaces dans lesquels les interventions répondent à des besoins écologiques.

LE JARDIN ÉPHÉMÈRE

Depuis 2016, un jardin éphémère a élu domicile sur l'esplanade de la Comédie, en plein centre-ville pour la période de mai à septembre.

Chaque année, cet espace sur le thème du fleurissement estival est une invitation au dépaysement

[« Recyclage insolite » en 2016, « Le fer se met au vert » en 2017, « BD'phémère » en 2018, « Femmes » en 2019, « Révolution-Évolution » en 2020 – en attente de validation].

Ce havre de verdure et fleuri de 150 m² est composé de coins-repas, d'espaces de détente et de lecture, de structures insolites...

Une initiative plébiscitée par le public qui s'approprie chaque année cet espace de flânerie dès son installation début mai, jusqu'à fin septembre.

Il s'agit d'une action visant à embellir et à animer le centre-ville, à développer le lien social et intergénérationnel.





LE CIMETIÈRE AU NATUREL

Dans cet espace traditionnellement très minéral et gourmand en herbicides, la Ville a adopté une gestion écologique depuis 2011 afin de réduire l'usage des herbicides, nocifs pour l'environnement et la santé humaine, et de favoriser la biodiversité.

Les résultats sont au rendez-vous : zéro phytos depuis 2017.

Ceci par une augmentation des surfaces végétalisées de 8 % (14 520 m² de zones gravillonnées ont été aménagées depuis 2015 : semis de gazons, prairies, plantations de vivaces, arbustes et mêmes arbres au milieu de sections en 2020 afin de compléter le patrimoine arboré – 500 sujets – du site), une gestion différenciée où s'épanouissent les lapins, les orchidées...



L'ÉCO-PÂTURAGE

La Ville développe l'éco-pâturage pour gérer les espaces publics peu utilisés ou difficiles d'accès.

Le parc de loisirs de Bouvent est le premier site où 13 000 m² ont été mis en éco-pâturage.

Dans ces espaces clos, **7 moutons de Soay** originaires d'Écosse et **11 moutons d'Ouessant**, se chargent de l'entretien de la pelouse.

Les impacts les plus intéressants sont une baisse des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de la qualité des sols et une élimination des déchets verts.

L'éco-pâturage respecte et développe la biodiversité présente sur le site.

Peu coûteux, il est très apprécié par les promeneurs et les nombreux enfants.



LA CHARTE DE L'ARBRE

La Ville a élaboré une charte de l'arbre dont l'objectif fondamental est de mettre l'arbre au cœur des évolutions de la ville.

Depuis le printemps 2017, la collectivité travaille le sujet avec un groupe de conseillers citoyens représentant les 6 conseils, ainsi que des habitants motivés par la démarche.

Un apéro-quiz et des balades urbaines ont été organisés afin de concerter les habitants sur ce projet depuis 2017.

Les objectifs et les actions de la charte :

- > **Mieux connaître** notre patrimoine arboré (inventorier),
- > **Protéger** notre patrimoine (cahier des prescriptions techniques annexé au nouveau règlement de voirie 2019 et verbalisation des dégâts causés lors des travaux),
- > **Mieux gérer** le patrimoine en améliorant le traitement des pieds d'arbres et en apportant notamment des conseils aux privés,
- > **Renouveler et développer** le patrimoine en plantant 2 arbres pour chaque arbre coupé afin d'augmenter le patrimoine de 2 000 arbres d'ici 2030 (+ 20 %) en :
 - exigeant des maîtres d'œuvre que l'arbre soit partie intégrante de la conception des projets sur la base de ses fonctions pour la ville ;
 - diversifiant la palette végétale ;
 - établissant des prescriptions contraignantes sur les autorisations d'urbanisme pour favoriser des plantations qualitatives.
- > **Créer des vergers urbains** en étroite relation avec les habitants afin de compléter les 2 vergers existants.



- > **Communiquer et sensibiliser les Burgiens** sur la gestion du patrimoine arboré notamment sur les opérations d'abattage, en organisant des plantations participatives, en associant les habitants sur le choix des lieux de plantations.

- La mise en place des moyens financiers :
 - > **acquisition des végétaux**
+ 60 000 €/an
 - > **renfort d'arrosage en prestations de service**
+ 29 000 €/an

450
arbres plantés
durant l'hiver 2018-2019

390
arbres plantés
durant l'hiver 2019-2020

La moyenne était de 60 arbres plantés par hiver



Plantation participative dans le quartier des Dîmes

SERVICES HIPPOMOBILES

Un arrosage hippomobile

La Ville a développé l'arrosage par cuve à eau avec motopompe solaire tractée par deux chevaux pour les bacs, les jardinières et les plantes vivaces en centre-ville.

En partenariat avec un prestataire local, l'arrosage s'effectue de mai à septembre.

L'utilisation du cheval limite l'émission des gaz à effet de serre, sensibilise au développement durable, tout en suscitant le dialogue entre les habitants et les agents en charge de l'arrosage.



Collecte des déchets hippomobile

Dans le cadre d'un marché de prestations de services, la Ville confie le ramassage des déchets dans les espaces verts à un prestataire intervenant toute l'année avec un attelage tracté par une ânesse bourbonnaise (en voie d'extinction).

Enfin, durant les festivités d'hiver en centre-ville afin d'apaiser l'ambiance des lieux, l'agglomération procède à la collecte des emballages ménagers recyclables par le biais d'un service hippomobile.



LES INVENTAIRES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

Afin de mesurer les impacts de la gestion différenciée mise en œuvre notamment sur les espaces champêtre, la Ville réalise :

- **Des inventaires floristiques** en partenariat avec la Société des Naturalistes de l'Ain. Depuis 4 ans, ces inventaires permettent de constater un développement de la biodiversité et la préservation de certaines espèces dont des orchidées.
- **Des inventaires faunistiques** avec la Ligue de Protection des Oiseaux dans 2 parcs labellisés « Refuge LPO » où le service Espaces verts a installé et entretient des nichoirs, des hôtels à insectes, des refuges à écureuils, des hérissons, des chauves-souris...

Ce développement de biodiversité permet également de réguler certains insectes parasites.





Incroposables comestibles

200
agents mobilisés



LES SERVICES MOBILISÉS

L'ensemble des services techniques (200 agents) se mobilisent pour offrir ce cadre de vie agréable et notamment :

– **Le service Propreté urbaine**

assure le nettoyage des voiries et des trottoirs, la collecte des corbeilles de propreté, le traitement des affiches et des graffitis, l'entretien des réserves foncières (98 ha), le fauchage des accotements routiers et des berges de rivières.

– **Le service Action sportive**

assure l'entretien des 113 aires de jeux présentes sur la commune.

– **Le service Voirie-Signalisation**

pour la maintenance de la voirie et sa mise en accessibilité PMR (y compris dans les espaces verts), de la signalisation et des mobiliers urbains.

– **Le service Éclairage public**

pour la maintenance des éclairages, des feux tricolores, l'installation des illuminations pour les festivités de fin d'année qui a lancé l'extinction de l'éclairage de certains parcs afin de préserver la biodiversité.



113
aires de jeux

UNE VÉGÉTATION PARTICIPATIVE

La Ville participe à l'action

« **Incroposables comestibles** », une démarche participative citoyenne issue d'un élan volontaire de don et de partage. Une quinzaine de potagers ont ainsi vu le jour. Tous les usagers de l'espace public ont accès à ces potagers pour en assurer l'entretien et en récolter les produits. Afin de permettre à chaque Burgien de participer à l'embellissement de sa rue, mais aussi afin de concurrencer la végétation

spontanée présente en raison de l'arrêt de l'utilisation des herbicides pour le désherbage des espaces publics (**Zéro pesticides depuis 2011**), la Ville offre la possibilité aux habitants de créer de petites fosses de plantations (appelées MIV : micro-implantations végétales) sur des espaces jusqu'alors bétonnés dans lesquelles, ils peuvent implanter les végétaux souhaités et fleurir leur quartier.



Micro-implantations végétales (MIV)

LA PROPRETÉ DE LA VILLE, UN ASPECT PRÉPONDÉRANT



Bourg-en-Bresse a lancé son plan de propreté 2019 avec des actions de communication (campagne d'affichage), de sensibilisation des habitants (dossier dans le magazine communal, distribution de contenants à mégots par les conseillers citoyens), un nouveau mobilier (corbeille de propreté à compactage) et avec les interventions des services suivants :



> Service Espaces verts

pour le nettoyage des espaces végétalisés, aussi bien en régie qu'avec le renfort de personnels en situation d'insertion professionnelle (1 307 h), avec le soutien de prestataires de

7j/7

services dans le cadre de ses marchés d'entretien d'espaces verts contenant des clauses d'insertion :

- 2,5 ha d'espaces verts entretenus sur le quartier de la Reyssouze par un atelier protégé.
- 23 ha d'espaces verts urbains et naturels nettoyés et désherbés par une entreprise faisant intervenir du personnel en insertion professionnelle.
- Des personnes en situation de Travail d'Intérêt Général pour l'entretien du cimetière.

> Service Propreté urbaine :

42 agents, 24 engins et véhicules (dont 6 balayeuses, 2 laveuses, 1 motocrottes), qui interviennent 7 jours/7 jours (625 voies et places : 209 ha) avec depuis 2019 l'intervention d'un prestataire de service en surentretien, du vendredi au dimanche de juin à fin septembre, sur les secteurs sensibles notamment au centre-ville ainsi que dans les espaces verts.



LE SERVICE ESPACES VERTS EN CHIFFRES

Le service Espaces verts (50 agents) assure la gestion de 201,5 ha d'espaces verts répartis comme suit :



Production 4 agents

48 300 plantes produites (27 700 annuelles, 10 500 bisannuelles, 3 000 automnales, 7 100 vivaces). En protection biologique intégrée depuis 2006



Patrimoine arboré 5 agents

3 700 arbres d'alignement et 7 300 arbres d'ornement (hors bois et espaces naturels)

> Le service Espaces verts accueille chaque année **3 apprentis et une vingtaine de stagiaires** dans sa démarche de formation et d'accompagnement.

> Les agents du service ont participé à **160 jours de formation** en 2019, dont 138 jours de formation métiers afin de développer ou conforter des compétences.



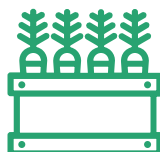
Cimetière 4 agents 11 ha

12 800 emplacements hors jardins du souvenirs et ossuaire



Espaces verts urbains

3 équipes rassemblant **23 agents**
81,7 ha



Jardins collectifs et familiaux

250 jardiniers sur 5 sites
4,8 ha



Budget d'investissement
780 000 € en 2020
destiné aux espaces verts (750 000 € en 2019)



Base de loisirs et golf municipal de Bouvent 5 agents

11 ha de base de loisirs, 25,5 ha de golf (un parcours 9 trous et un parcours 6 trous compact)



Terrains de sports 5 agents

Entretien (dont le traçage) de 22 terrains et leurs abords soit 28,3 ha



Espaces naturels et sous-bois

39,2 ha



Budget de fonctionnement
(hors masse salariale)
852 400 € en 2020
(+ 77 000 € par rapport à 2019 soit + 10 %)



GESTION DES DÉCHETS

Depuis 2015, les déchets verts sont stockés sur l'extension du cimetière où un tri s'opère :

- **Le gros bois** est broyé en plaquettes réutilisées pour pailler les massifs,
- **Les déchets de taille** sont transformés en BRF (bois raméal fragmenté) réutilisés en *mulching*,
- **Les déchets verts** triés par les usagers du cimetière sont additionnés aux déchets de tonte, puis criblés afin de produire du compost.

À noter que lors du ramassage des déchets dans les espaces verts urbains, un tri est opéré afin de



placer dans les points d'apport volontaire dédiés les emballages recyclables.

600 t de déchets déposés en centre de traitement en 2014

29 t en 2019 soit une baisse 1/3 du coût global de gestion de ces déchets (19 000 € en 2019 au lieu de 29 000 € en 2014).



GESTION DE L'EAU D'ARROSAGE

> **En 2018**, une cuve de récupération des eaux pluviales (4 m³) a été installée sur la grande serre permettant de limiter le recours à l'eau du réseau pour l'arrosage des végétaux de la production.

> **En 2019**, un forage a été réalisé sur le site central ainsi qu'une cuve de stockage d'eau de 12 m³ permettant de ne pas recourir à l'eau du réseau d'eau potable pour l'arrosage des végétaux en 2020 (7 800 m³ d'eau prélevés jusque-là dans le réseau).

> **De même, le service Espaces verts** a introduit davantage de massifs de plantes vivaces, des mélanges plantes vivaces/plantes annuelles afin de réduire les besoins hydriques du fleurissement.

> **En 2020**, une opération de réintroduction de rosiers anciens a été mise en œuvre apportant à la fois fleurissement, économie d'eau et préservation de variétés anciennes en voie de disparition qui sont plus résistantes que les nouvelles variétés.

> **En 2020, développement progressif de l'arrosage** en goutte-à-goutte des points de fleurissement permettant de préserver la ressource en eau.

À noter qu'en 2019, la consommation d'eau sur les terrains de sport et le golf a diminué de 50 % (16 400 m³ en 2019 et 31 700 m³ en 2018), grâce aux arrosages maîtrisés et au respect des restrictions issues de l'arrêté préfectoral.



www.bourgenbresse.fr